

## À Bernay, le nom du futur collège du Hameau en débat

PN Publié par Paris-Normandie

Publié le 14/12/2020 à 04:50

Mis à jour le 14/12/2020 à 04:50



Le changement de nom du collège ne fait pas l'unanimité. (Photo d'archives : PN)

Avec la perspective d'une reconstruction totale sur un site assez proche, le collège Le Hameau s'apprête à vivre une nouvelle aventure. L'occasion d'un changement de nom, cinquante ans après la création de cet établissement au cœur d'un quartier alors lui-même en construction ?

Alors que l'assassinat terroriste de Samuel Paty, professeur d'Histoire-géographie d'un collège de région parisienne, provoquait une onde de choc, la Ville de Bernay lançait le 6 novembre, sur son compte Facebook, un sondage sur l'éventuelle attribution du nom de Samuel Paty au futur collège.

Les premiers concernés semblent majoritairement favorables au maintien du nom actuel de leur collège. Si le destin tragique de Samuel Paty ne les laisse pas indifférents, d'aucuns, à l'image d'Anthony, en 5e, estiment que plusieurs établissements auront peut-être l'idée de porter son nom. L'ancien « Hameau » deviendrait alors un collège Samuel-Paty parmi d'autres...



A partir de  
**1€**

**L'ABONNEMENT NUMÉRIQUE**

- Accès à 100% des contenus sur le site web
- Votre journal et ses suppléments en version numérique

**JE M'ABONNE**

## Conserver une identité

Quant aux internautes, ils sont partagés entre attachement à la mémoire de l'établissement, où certains ont été scolarisés (« *Le Hameau, c'est notre histoire, nos mémoires. Changer de nom, ce serait effacer le souvenir du collègue où beaucoup ont étudié* »), scepticisme quant à l'opportunité de changer de nom, alors que Marie-Curie, également reconstruit, est quant à lui resté Marie-Curie, avertissement quant au manque de recul vis-à-vis de la tragédie de l'assassinat du professeur, et enthousiasme pour « *un magnifique symbole et hommage pour les générations futures* ».

D'autres noms sont proposés : Édith-Piaf, à la fois connue de tous et liée à l'histoire locale, ou des personnalités comme Victor Hugo ou Simone Veil.

À noter que les collèges dépendant du Département, ce dernier est seul habilité à statuer, la municipalité pouvant bien sûr émettre des suggestions.